

Orléans, le 3 octobre 2003

DSNR-Orl/HB/MCL/0672/03
L:\CLAS_SIT\SACLAY\07vds03\INS_2003_47001.doc

Monsieur le Directeur du Centre d'études du
CEA de SACLAY
91191 GIF SUR YVETTE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
«Centre du CEA de Saclay»
Inspection n° 2003 – 47001 du 24 septembre 2003
"Alimentation en fluides"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection courante a eu lieu le 24 septembre 2003 sur le thème de l'alimentation des INB en fluides.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations formulées par les inspecteurs à l'issue de cette inspection.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 24 septembre 2003 avait pour objectif de s'assurer de la qualité de la gestion des alimentations électriques et autres fluides utilisés pour le fonctionnement et la sûreté des INB du Centre. L'organisation mise en place au sein du principal service concerné – STL – est satisfaisante et ses activités semblent rigoureuses comme l'a montré l'observation d'une intervention dans l'INB 50.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Au cours du passage en zone réglementée pour la radioprotection dans l'INB 50 pour accéder au chantier d'intervention sur l'alimentation électrique de l'installation, les inspecteurs ont croisé un agent en train de fumer, contrevenant ainsi aux dispositions de l'article R. 231-82 du code du travail.

Demande A1 : je vous demande de rappeler les règles applicables en zone réglementée pour la radioprotection et de vous assurer de leur respect.

Un appareil électrique désaffecté est entreposé dans le local 616, pièce 2E abritant les alimentations électriques du Centre.

Demande A2 : je vous demande d'évacuer cet appareil.

B. Demandes de compléments d'information

Vous n'avez pas de critères pour interpréter les résultats des analyses annuelles de PCB des appareils électriques.

Demande B1 : je vous demande de définir ces critères.

∞

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de la division de la sûreté nucléaire
et de la Radioprotection

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 3^{ème} Sous-Direction

IRSN

Signé par : Philippe BORDARIER